



La Communauté Paris-Saclay en marche forcée vers la délégation au privé

On ne surveille jamais assez ce qui se décide dans notre intercommunalité. Pourtant, des décisions majeures sont prises qui nous engagent pour de longues durées et sans réel débat, alors qu'elles incarnent une véritable politique d'abandon de services publics au privé sous l'apparence d'une démocratie en fait dévoyée. La distribution de l'eau potable, que notre association suit depuis un an, en est un triste exemple.

Le 10 mai dernier le Conseil Communautaire devait statuer sur la politique de gestion de l'eau pour 10 communes¹ dont la délégation arrive bientôt à échéance. Il a, d'une part, validé le vote contesté de la séance précédente du 22 mars sur la prolongation de ces contrats de quelques mois (pour ceux finissant avant la fin de l'année) et, d'autre part, décidé de confier le service public d'eau potable au privé.

Face à une publicité croissante de notre position et une mobilisation soutenue, M. Bournat a cette fois accepté la suspension de séance que nous demandions pour exprimer nos éléments d'analyse, notamment : le bilan catastrophique de la délégation précédente ; la solution de gestion en régie en transparence et sous contrôle citoyen, rejetée par une étude incomplète et biaisée ; la confiscation du débat démocratique par des décisions à quelques-uns en chambre à huis-clos et le refus de transmettre – même aux élus – tous les documents et informations nécessaires à la décision ; l'inanité de certaines mesures projetées. Tout ceci, dicit M. Bournat, « n'appelle aucun débat ».

Nous avons contesté le vote du 22 mars par son caractère non démocratique voire illégal : interruption de l'intervention d'un élu expliquant sa position, refus de la demande d'une élue de répondre à nos questions écrites formellement adressées à la Présidence, refus d'une suspension de séance pour une courte intervention de

notre association demandée pourtant dans les formes, vote dans la confusion sans même que certains élus ne le sachent, etc.. Le désordre issu de ces irrégularités avait d'ailleurs mené à l'interruption de la séance par le Président. Pourtant, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité moins une voix²; certaines de ces irrégularités ont d'ailleurs fait l'objet d'une prise en compte « rétroactive » à la légalité suspecte et en tout cas fort légère.

Ensuite, **la délégation au privé a été votée**, pour une durée de 12 ans à partir de 2018. Trois élus ont voté contre³.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté Paris-Saclay (CPS) est une Communauté d'agglomération regroupant 27 communes du nord-ouest de l'Essonne qui réunit 300 000 habitants. Elle exerce de nombreuses compétences parmi lesquelles la distribution de l'eau potable et l'assainissement.



Cette décision inclut l'installation pour 9 M€ de compteurs à l'entrée des communes pour mesurer l'eau vendue par Suez (et achetée par ... Suez), la pose généralisée de dispositifs de télé-relève, la concession au délégataire des réseaux pour leur entretien, voire leur extension. Blanc-seing est ainsi donné au futur délégataire de facturer et d'entretenir (ou pas) les réseaux d'eau potable, d'économiser ses frais de relève aux frais des usagers, et de se facturer à lui-même tout un ensemble de services sans possibilité de réel contrôle par la Communauté. Nous estimons la valeur de ces contrats de 40 à 50 M€ par an, sans compter les multiples avenants qui ne manqueront pas de suivre et que la CPS pourra difficilement refuser.

Le service public de l'eau est ainsi bradé. Nous exigeons le regard citoyen dans les comités de pilotage et l'information

Dix communes de l'agglomération Cœur d'Essonne : jusqu'à -30 % sur le prix de l'eau avec la régie publique

Au 1^{er} mai 2017, la régie publique de l'eau succède à Suez (ex-Lyonnaise des Eaux) sur les 10 communes du Val d'Orge. Trois associations d'usagers participeront au Conseil d'administration de la nouvelle régie. Parmi ses premières décisions : la baisse du prix du m³ d'eau (dans les communes où l'eau était la plus chère, cette baisse va jusqu'à -30 %) et un doublement des investissements. Un bel exemple, à côté de chez nous, qui nous montre la voie à suivre.

complète sur l'efficacité et les services. Les grandes décisions ne doivent pas être prises sans une information honnête et complète. Les citoyens et usagers de nos communes méritent mieux que cela. À côté de nous, le territoire de 10 communes de l'agglomération Cœur d'Essonne vient de passer en régie, avec 30 % de réduction sur la facture d'eau (environ 100 €/an et par foyer) et un renforcement des investissements pour permettre le renouvellement des réseaux et la résorption des fuites.

¹ Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Cham-plan, la Ville-du-Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust

² Contre : Mme Leboeuf (Palaiseau) ; abstentions : MM. Rouyer (Palaiseau), Trinquier (Wissous).

³ Contre : Mme Leboeuf, MM. Rouyer (Palaiseau), Monronville (Massy) ; abstentions : Mme Digard (Orsay), MM. Horstvall (Massy), Trinquier (Wissous)



Qu'est-ce qu'Aggl'Eau CPS ? Aggl'Eau Communauté Paris-Saclay est une association loi 1901, déclarée au journal officiel, regroupant des citoyens, des associations, des partis politiques qui considèrent que l'eau est un bien commun de l'humanité, qu'elle doit être protégée et son accès assuré à tous les habitants de la planète. La ressource en eau, comme les services qui en assurent la gestion, ne peuvent faire l'objet d'une appropriation privée et doivent échapper à toute logique marchande. Nous militons pour que la gestion de l'eau sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay fasse l'objet d'un grand débat démocratique et citoyen. Pour nous contacter ou adhérer à l'association : aggleau-cps@ouvaton.org